Nations Unies S/PV.6712



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6712e séance

Mardi 7 février 2012, à 10 heures

New York

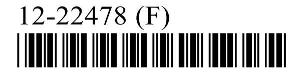
Président :	M. Menan	(Togo)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Berger
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Alzate
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Raguttahalli
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham

Ordre du jour

La situation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

12-22478 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2012/65)

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite M. Roger Meece, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/65, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Meece.

M. Meece : C'est pour moi un grand privilège et un honneur de pouvoir m'entretenir avec le Conseil, suite à une importante période de grande activité en République démocratique du Congo. De nombreuses questions et incertitudes ont marqué ces derniers mois, et je crois que ce moment de réflexion et de discussion est particulièrement important pour la Mission, ainsi que pour la population de la République démocratique du Congo et pour la région.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

L'attention des Congolais et de la communauté internationale s'est sans nul doute fortement concentrée sur la tenue d'élections nationales présidentielle et législatives à la fin de l'année dernière. Comme cela a été largement communiqué, malgré d'énormes défis logistiques et organisationnels, le scrutin s'est déroulé le 28 novembre comme prévu par la Commission électorale nationale indépendante. Toutefois, la période de campagne électorale a été davantage marquée dans certaines régions du pays, y compris Kinshasa, par des tensions politiques et intercommunautaires, trop souvent alimentées par des chefs politiques ou autres qui se sont livrés à une rhétorique publique ou privée, aggravant ainsi les tensions.

En effet, des incidents de violence survenus ici et là pendant la campagne ont culminé en une journée de tension et de violence particulières, à la fin de la période de campagne, le samedi 26 novembre à Kinshasa. De même, des incidents violents ont eu lieu dans d'autres régions du pays, faisant de nombreux morts et blessés parmi les Congolais, et provoquant en outre des tensions postélectorales. Nous avons mené une enquête approfondie dirigée par notre Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme et impliquant plusieurs autres bureaux de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) et l'Organisation des Nations Unies, afin d'examiner tous les rapports de violence électorale. Nous prévoyons de soumettre un rapport détaillé de nos résultats dans un proche avenir. Pour l'instant, je tiens à réitérer notre condamnation de tous les actes de violence liés aux élections et des autres violations des droits de l'homme, et à exprimer mes plus sincères condoléances aux familles et amis de ceux qui ont perdu la vie, ainsi qu'à toutes les victimes des actes de violence qui ont été commis.

Comme les membres du Conseil le savent bien, les élections elles-mêmes ont été marquées par de nombreux problèmes. Le retard dans l'achat et la livraison du matériel électoral indispensable a compliqué un calendrier électoral déjà difficile et serré. Cette situation a entraîné la mobilisation d'un nombre important d'avions supplémentaires et d'autres ressources par les Gouvernements sud-africain, angolais et congolais, ainsi que par la MONUSCO, afin de combler les lacunes logistiques et de renforcer la capacité de la Commission électorale nationale indépendante d'organiser convenablement les élections. En outre, le Gouvernement sud-africain a généreusement transporté depuis l'Afrique du Sud vers divers points du Congo de grandes quantités de bulletins de vote, y compris des commandes supplémentaires pour couvrir les pénuries dans certains secteurs en réponse aux problèmes identifiés par la Commission.

Néanmoins, la Commission électorale nationale indépendante a été obligée de prolonger la période de vote pour permettre l'accès des électeurs aux bureaux

de vote, dans certains cas de plusieurs jours. Divers problèmes ont été signalés dans un certain nombre de cas par des missions d'observateurs nationaux et internationaux accrédités au cours de cette période, et notamment, tout de suite après le scrutin, durant les processus de collecte et de vérification des bulletins de vote en vue de déterminer les résultats.

Bien qu'aucune des missions d'observation n'ait pu établir si ces problèmes auraient nécessairement modifié les résultats des élections présidentielles annoncés, nous avons, tout comme d'autres, exprimé nos vives inquiétudes au sujet des irrégularités signalées par les différentes missions d'observation, et nous pensons qu'il est important de procéder à un examen approfondi et public des préparatifs et du déroulement des élections du mois de novembre. Celui-ci devrait fournir un aperçu aussi précis que possible du processus, tirer des enseignements pertinents, soumettre des recommandations, et veiller à ce que des améliorations soient introduites afin que les futures élections se déroulent avec le plus d'honnêteté possible. Je tiens à noter que la Commission électorale nationale indépendante a elle-même déjà engagé des mesures en vue d'arrêter et de poursuivre certains de ses employés, tandis que des discussions sur l'examen dans son ensemble sont en cours.

Dans le même temps, nous avons fortement insisté sur l'importance du fait que tous les partis et candidats recourent à des moyens totalement pacifiques et au dialogue pour régler les points de désaccord. Un seul candidat a choisi de déposer une action en justice auprès de la Cour suprême congolaise concernant les résultats de l'élection présidentielle. Les résultats provisoires des élections législatives n'ont été annoncés que la semaine dernière. Nous avons de nouveau insisté auprès de tous les candidats et partis sur l'importance d'utiliser les voies légales pour ceux qui cherchent à contester les résultats, ainsi que de poursuivre le dialogue et les discussions entre les partis et les dirigeants politiques pour ce qui est de traiter toute divergence de vues, y compris celles portant sur des questions relatives aux élections. Même s'il est essentiel que les autorités gouvernementales veillent à ce que tous les citoyens congolais jouissent pleinement de leurs droits à la liberté d'expression et d'autres droits, des affrontements violents ne régleront aucun problème et ne feront qu'exacerber davantage la violence.

La MONUSCO a fourni tout l'appui possible au processus électoral, et ce, conformément à notre mandat. Cela incluait un appui logistique complet, le respect de tous les engagements décrits dans les plans initiaux de logistique définis avec la Commission électorale nationale indépendante et, il est vrai, un appui supplémentaire à mesure que de nouveaux problèmes sont apparus pendant la période précédant immédiatement les élections. En outre, la Mission a financé et assuré la formation des unités d'intervention de la Police nationale congolaise, et elle a fourni du matériel non létal pour renforcer les capacités de la police à garantir la sécurité du processus électoral. La Mission et le Programme des Nations Unies pour le développement continuent de fournir des conseils techniques et un appui dans la mesure du possible, bien que nous n'ayons aucun rôle ni aucune responsabilité officiels dans la vérification ou la ratification des résultats annoncés.

Nous avons également soutenu les efforts considérables déployés dans diverses instances aux niveaux national et provincial visant à promouvoir le dialogue entre les partis congolais, les candidats, la société civile et les autres parties prenantes. Nous avons l'intention de faire tout notre possible afin de faciliter un examen complet des opérations électorales et, à partir de ces observations-ci ainsi que d'autres provenant de sources externes, d'apporter un soutien permettant d'introduire des améliorations en vue d'assurer la crédibilité maximale des futures élections. En particulier, ces améliorations se porteront immédiatement sur les importantes élections provinciales et locales à venir pour achever le cycle électoral actuel. Je tiens à noter que, bien que le calendrier de ces élections soit pour l'instant incertain, il importe beaucoup que les élections provinciales et locales soient pleinement crédibles et transparentes.

Avec l'annonce des tout derniers résultats provisoires des élections législatives par la Commission électorale nationale indépendante, l'attention politique en République démocratique du Congo est en train de se tourner vers la nouvelle Assemblée nationale, la consolidation des coalitions, ainsi que la formation et la ratification d'un nouveau gouvernement. Le calendrier et la composition spécifique des nouvelles structures ne sont évidemment pas encore définis, mais les discussions préliminaires entre divers individus et partis ont certes déjà été lancées. Nous croyons très important que tous les représentants nouvellement élus jouent un rôle actif et sérieux dans ces discussions et dans l'activité des nouvelles institutions, cela dans l'intérêt de leurs électeurs et du pays. Nous encourageons fortement tous

les élus et les dirigeants politiques à s'acquitter pleinement et activement de leurs responsabilités civiques et politiques au nom du peuple congolais.

Le climat postélectoral a aussi, bien entendu, permis à la MONUSCO et aux autorités congolaises de réévaluer les conditions de sécurité dans le pays, et en particulier les menaces constantes pesant sur la population civile et sur la stabilité générale dans l'est de la République démocratique du Congo. La protection des civils demeure bien sûr la priorité absolue de la MONUSCO. À cet égard, un apparent regain d'activité des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) récemment observé est particulièrement préoccupant. Le massacre, en janvier, d'environ 54 civils dans des zones reculées du territoire Shabunda, dans la province du Sud-Kivu, est un exemple tragique et visible de cette activité et des actions hostiles que continuent de commettre les FDLR. Selon notre propre analyse de ces attaques, cela indique non pas un renforcement sous-jacent des capacités des FDLR, mais plutôt la poursuite de types de représailles exercées dans le passé par les FDLR contre des cibles relativement vulnérables pour intimider les civils et chercher à renforcer leurs positions.

En réalité, pourtant, la perte de certains officiers supérieurs, le nombre continuel et encourageant de combattants des FDLR et des membres de leur famille qui sont sur le point d'être rapatriés au Rwanda, ainsi que les informations confirmant des tensions et dissensions internes permanentes au sein de la direction des FDLR, tout cela suggère que de relatives faiblesses persistent dans l'organisation. De concert avec les autorités congolaises, nous entendons mettre en œuvre tous les moyens possibles afin de parvenir à réduire encore les capacités des FDLR.

Une nouvelle source de préoccupation est l'émergence ou l'élargissement de divers groupes congolais au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, certains se positionnant comme de soi-disant groupes d'autodéfense qui ont pour cible divers opposants présumés. En outre, des groupes déjà existants, comme par exemple les Maï Maï Yakutumba au Sud-Kivu, présentent également une augmentation de leurs activités armées et criminelles, s'accompagnant souvent de divers accords avec d'autres groupes armés, notamment les FDLR et les Forces nationales de libération burundaises. Tous ces groupes posent une menace considérable pour la population civile et la sécurité en général dans les zones où ils opèrent.

Dans le nord-est de la République démocratique du Congo, les activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ougandaise ont diminué ces derniers mois, et des opérations intensives ont été menées par la MONUSCO et les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) pour prévenir d'éventuelles attaques plus importantes de la LRA en fin d'année. Il est cependant évident que la LRA continue de poser une menace sérieuse dans une région qui englobe une partie des territoires de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.

Nous nous félicitons des initiatives prises par l'Union africaine pour adopter une approche régionale afin de faire face à cette menace, ainsi que du déploiement par les États-Unis de personnel militaire pour appuyer les opérations visant à venir à bout de la LRA. Nous continuerons de coopérer activement avec les autorités congolaises et de travailler en coordination avec d'autres missions des Nations Unies dans le but d'écarter définitivement la menace posée par la LRA au Congo, conformément à notre mandat.

L'Alliance des forces démocratiques ougandaises/ Armée nationale de libération de l'Ouganda conserve également des capacités militaires importantes dans le nord du Nord-Kivu, comme l'a démontré une attaque lancée récemment par ce groupe contre une unité des FARDC. De même, les activités de certains éléments officiellement intégrés dans les FARDC, qui refusent de suivre les ordres du commandement central et de se soumettre à l'autorité de l'État, continuent également de menacer sérieusement la stabilité et la sécurité dans les Kivus. Cela s'applique tout particulièrement à Bosco Ntaganda et à ses alliés, et pose un obstacle considérable à la mise en place de conditions de sécurité durable dans la région.

Nous avons eu récemment des échanges très fructueux avec des interlocuteurs des FARDC sur tout un ensemble de mesures à prendre pour faire face aux menaces susmentionnées et accomplir des progrès durables dans l'est de la République démocratique du Congo. Il s'agit notamment d'exercer de nouvelles pressions militaires sur les FDLR et d'autres groupes armés afin de réduire encore leurs capacités, de rapatrier le plus grand nombre possible de combattants étrangers, et de démobiliser les milices ou autres groupes armés congolais.

À cet égard, je suis heureux de signaler que l'addition récente de quatre hélicoptères de transport

militaire, dont un a été fourni par l'Afrique du Sud et les trois autres par le Pakistan, ainsi que la fourniture de quatre hélicoptères de combat par l'Ukraine, qui devraient arriver dans les semaines à venir, viennent renforcer les capacités de la MONUSCO dans l'est du pays, ce qui était nécessaire car elle avait considérablement souffert ces derniers mois de la pénurie d'hélicoptères militaires. Je tiens à remercier tous ceux qui ont été impliqués dans la fourniture de ces nouveaux appareils, un renfort très important.

Dans nos débats avec les partenaires congolais, nous avons envisagé des moyens de renforcer et d'accroître l'ensemble des capacités des FARDC. La réforme et le renforcement de l'armée sont à l'évidence un élément clef pour garantir la sécurité à long terme dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est encore trop tôt pour annoncer de manière précise ce qui peut être fait, mais je dirais que les idées envisagées sont encourageantes. Celles-ci doivent, bien sûr, pleinement correspondre aux programmes et activités essentiels menés pour d'autres aspects décisifs dans le secteur de la sécurité, notamment la poursuite des programmes de formation de la police et l'augmentation des effectifs et des moyens de la Police nationale congolaise en général, et la promotion des programmes liés au secteur de la justice et au système pénitentiaire. Je pense que les systèmes de justice dans la police et l'armée déjà mis en œuvre par la MONUSCO, en partenariat avec les autorités congolaises compétentes, ont donné de très bons résultats et ont permis d'accroître concrètement les moyens dont dispose la Police nationale congolaise.

Les viols et les violences sexistes restent un problème majeur et une priorité de la MONUSCO et des organismes des Nations Unies. Nous continuons d'appuyer l'augmentation encourageante des poursuites judiciaires portées devant des tribunaux militaires ou autres contre des auteurs de viol ou d'autres actes de violence sexiste, ainsi que d'autres violations graves des droits de l'homme, dans le but de mettre fin à l'impunité. J'assure le Conseil que nous continuerons de ne laisser passer aucune occasion de traduire en justice les auteurs de tels crimes.

Je dois néanmoins également signaler que les informations disponibles indiquent que, de plus en plus souvent, des civils sont impliqués dans les actes de violence sexiste, crimes graves dont des femmes sont victimes, notamment les viols, commis dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi que dans d'autres régions du pays. Je suis convaincu que tous ceux d'entre nous qui agissent dans ce domaine absolument essentiel doivent prêter une plus grande attention à cette question. J'appelle donc tous les gouvernements et organisations à examiner ce problème de plus près. Aucun d'entre nous ne peut se permettre de réduire ses activités dans ce domaine critique car trop de Congolaises, et par conséquent la société congolaise dans son ensemble, sont victimes de ce problème extrêmement grave.

Les prisons continuent également de poser un grave problème et l'évasion vers la fin de 2011 du chef Maï Maï Gédéon, lors d'une évasion massive de prisonniers, en est la preuve et indique un retour des milices dans la province du Katanga. Il y a indéniablement beaucoup plus à faire dans ce domaine. Si nous parvenons à mobiliser des ressources, à travailler avec d'autres partenaires compétents pour élargir les programmes généraux, les maintenir et, si possible, les renforcer ainsi que d'autres programmes mis en œuvre pour tous les aspects des questions liées au secteur de la sécurité, y compris les programmes militaires, des progrès importants peuvent être réalisés pour réunir les conditions nécessaires afin de garantir la sécurité de la population civile et assurer la sécurité à long terme dans la région.

Je ne m'attarderai pas aujourd'hui sur les programmes de stabilisation, mais je crois que tout le monde, en République démocratique du Congo, est pleinement conscient de la nécessité d'accomplir des progrès d'ensemble dans ce domaine également. Mises en œuvre dans le cadre du programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC), ces activités sont indispensables pour renforcer l'autorité de l'État dans l'est de la République démocratique du Congo et constituent un élément essentiel pour mettre en place des conditions de sécurité durables et favoriser le développement économique et social.

Dans d'autres régions du pays, ces activités sont non moins essentielles pour répondre aux besoins urgents de la population congolaise et promouvoir le développement en général. Nous considérons que le programme de consolidation de la paix doit être officiellement adopté sans plus tarder, car il s'agira d'une contribution importante à cet effort. Nous agirons dans le cadre d'une coopération étroite entre la MONUSCO et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux décisifs pour faire d'autres progrès, toujours en partenariat avec les autorités et les

institutions publiques, toutes les organisations non gouvernementales et autres apportant leurs propres contributions.

Nous nous emploierons très activement à trouver des occasions d'aller de l'avant dans tous les domaines que je viens de mentionner dans les semaines et les mois à venir, en mettant l'accent sur la protection des civils et les questions connexes liées à la sécurité, les réformes qui y sont associées et le renforcement des capacités et de l'autorité de l'État, les efforts de stabilisation et de développement, et l'achèvement réussi du cycle électoral. La lutte contre les violences sexuelles restera une priorité de nos activités et de nos programmes. Bien entendu, avec la formation d'un nouveau gouvernement, nous dialoguerons activement avec la nouvelle équipe dirigeante pour progresser dans tous ces secteurs. Je suis toutefois convaincu que des possibilités importantes peuvent être exploitées aujourd'hui et dans un avenir proche, et nous assurons les membres du Conseil que nous mettrons tout en œuvre pour saisir toutes les occasions qui se présentent.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour terminer, j'aimerais remercier les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale du soutien ininterrompu qu'ils ont apporté à la Mission. Ce soutien nous sera toujours d'une importance capitale dans les mois à venir, où nous chercherons à faire des progrès continus face aux différents défis que je viens d'esquisser. De la même manière, je tiens à souligner combien je suis redevable au personnel de la MONUSCO et aux organismes des Nations Unies en République démocratique du Congo, dont le travail est indispensable et pour lesquels j'ai la plus haute admiration. Sous la pression du processus électoral, ils ont fourni des efforts extraordinaires et exemplaires; leur travail pendant cette période mérite notre reconnaissance et nos louanges. Fort donc de ce soutien, je ne doute pas que nous pourrons encore avancer vers la stabilité et la mise en place d'une paix durable, qui sont la légitime aspiration des peuples de la République démocratique du Congo.

Le Président : Je remercie M. Meece de son exposé. Je donne la parole à la représentante de la République démocratique du Congo.

Mme Malenga (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, permettez-moi pour commencer de vous exprimer ma pleine satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de février 2012. C'est un motif de joie de savoir que c'est sous votre présidence que le Conseil a choisi d'examiner le rapport du Secrétaire général (S/2012/65) sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Je ne voudrais pas passer sous silence la prestation très remarquable de votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Afrique du Sud, à la présidence du Conseil de sécurité le mois passé. Je tiens enfin à relever le caractère éminemment important du rapport du Secrétaire général du 26 janvier 2012. La présentation que vient d'en faire le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, M. Roger Meece, dont je salue la présence parmi nous, confirme cette importance.

L'importance du rapport dont le Conseil est saisi tient au fait qu'il contient des renseignements sur les faits et actes survenus en République démocratique du Congo depuis le dernier rapport du Secrétaire général en date du 24 octobre 2011 (S/2011/656). Il couvre une période cruciale de l'histoire de la République démocratique du Congo, période pendant laquelle le peuple congolais s'est, pour la deuxième fois en cinq ans, rendu aux urnes à terme échu et dans un climat globalement apaisé.

Nous nous réjouissons des recommandations de ce rapport, d'autant plus qu'elles rencontrent globalement les préoccupations déjà exprimées par le Gouvernement, auxquelles celui-ci s'emploie déjà à répondre avec le concours de ses partenaires traditionnels en général, et de la MONUSCO en particulier. Il en est ainsi, notamment, des efforts conjoints des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et de la MONUSCO dans le processus de désarmement, démobilisation et rapatriement, réinstallation et réintégration (par. 73 du rapport); des progrès réalisés par les autorités judiciaires congolaises dans la poursuite et l'incrimination des crimes de violences sexuelles (par. 76 du rapport); de l'engagement renouvelé du Gouvernement pour renforcer les efforts de stabilisation des provinces de l'est du pays, ainsi que les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (par. 79 du rapport).

Au-delà de ce sentiment de satisfaction générale, le rapport appelle de notre part quelques observations, que nous regroupons autour de quatre thèmes suivants : les élections et la situation sur le plan de la sécurité; les droits de l'homme et les violences sexuelles; la

reforme du système judiciaire congolais; et la question des groupes armés et de la consolidation de la paix.

Je voudrais commencer par les élections et la situation en matière de sécurité, et remercier, au nom du Gouvernement de la République démocratique du Congo et du peuple congolais tout entier, le Secrétaire général, S. E. M. BAN Ki-moon, de son soutien aux efforts de stabilisation de la République démocratique du Congo et aux élections du 28 novembre 2011. L'action de son Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, M. Roger Meece, et le soutien logistique et matériel de la MONUSCO à la Commission électorale nationale indépendante méritent d'être soulignés.

Pour aborder la question des violences liées au processus électoral en République démocratique du Congo, j'invite les membres à constater avec moi que le tableau des principaux incidents malheureux survenus durant le processus électoral a été peint au paragraphe 5 du rapport du Secrétaire général. Tout en regrettant leurs conséquences fâcheuses sur la sécurité des personnes et de leurs biens, il y a lieu de préciser qu'à l'époque de ces incidents, le Gouvernement avait, par la voix du Ministre de la justice et des droits humains, décrié plusieurs faits infractionnels, pour lesquels il avait fait injonction au Procureur général de la République, aux procureurs généraux près les Cours d'appel et à l'Auditeur général des FARDC pour ouverture des informations judiciaires.

J'en veux pour preuve la déclaration ci-après du Ministre de la justice et des droits humains, en date du 28 novembre 2011 :

> « Des actes répréhensibles graves ont été commis : le lynchage de plusieurs particuliers, dont des acteurs politiques et des policiers; la destruction du matériel électoral, des biens des particuliers et de l'État; l'incendie des postes de police et les menaces de mort émanant de certains badauds. Nonobstant tous ces appels à la raison, à la réserve et à la légalité, il se constate depuis quelques jours une autre forme d'intolérance grave qui porte atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et aux biens. »

Au-delà de ces turbulences préélectorales et postélectorales, il n'est pas exagéré de conclure que le pays est résolument engagé dans un processus de retour à la normalité et que le peuple congolais ne veut qu'une chose : la paix.

Aujourd'hui, lorsqu'on jette un regard rétrospectif sur ce qui s'est réellement passé et qu'on envisage l'avenir, on peut affirmer sans exagération que ces deuxièmes élections démocratiques marquent définitivement la fin, en République démocratique du Congo, d'une époque où l'alternance au pouvoir ne répondait à aucune norme démocratique et où le financement du processus électoral était essentiellement assuré par la communauté internationale.

Cette réalité, le Chef de l'État, S. E. M. Joseph Kabila Kabange, l'a reconnue lorsqu'il a dit dans son discours d'investiture du 20 décembre 2011 :

> « Pour la première fois de notre histoire, un mandat présidentiel s'est terminé sans crise institutionnelle, et les élections ont été à 95 % financées sur les fonds propres de la République. »

En dépit des appels répétés à la violence, lancés par certains leaders politiques pendant la campagne électorale et après les élections, nous avons pu éviter une grave détérioration de la situation sur les plans de la paix et de la sécurité en République démocratique du Congo grâce à la capacité de la Police nationale congolaise à prévenir et à répondre à la violence sans recourir à un usage excessif de la force.

C'est l'occasion pour moi de rendre un vibrant hommage à ces forces de police et de sécurité, qui, dans des conditions particulièrement difficiles, n'ont pas manqué de faire preuve de professionnalisme toutes les fois qu'elles ont été appelées à assurer l'ordre et la sécurité, si nécessaires au bon déroulement du processus électoral. C'est ici également l'occasion de remercier tous nos partenaires, comme la MONUSCO et la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo, pour leur partenariat avec les FARDC.

L'appui de l'Union européenne à la sécurisation du processus électoral en République démocratique du Congo, par le biais de sa délégation à Kinshasa, de ses États membres et de la Mission de police de l'Union européenne en République démocratique du Congo, mérite également d'être souligné. Nous sommes également reconnaissants pour la contribution technique, financière et logistique de certains pays amis et des partenaires étrangers comme la République sud-africaine, la République d'Angola, la République du Congo et la MONUSCO.

Les quelques dérapages qu'on a pu observer dans certains cas et qui ont parfois occasionné mort d'homme sont très regrettables et doivent nous servir de leçons pour rectifier le tir à l'avenir, et notamment pendant les élections provinciales, sénatoriales et locales.

Mais dans l'ensemble, les réformes amorcées dans le secteur de la sécurité l'an dernier vont se poursuivre cette année en vue de la formation d'une police et d'une armée pleinement capables de garantir la sécurité sur toute l'étendue du territoire national et de renforcer les conditions déjà favorables pour un retour au développement économique et social.

Je voudrais, en ce qui concerne les droits de l'homme et les violences sexuelles, réaffirmer l'attachement de mon pays aux buts et aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et au droit international, fondements essentiels d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. À cet effet, le Gouvernement de la République démocratique du Congo est résolu à veiller au strict respect des principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire et à maintenir une paix juste et durable sur toute l'étendue du territoire national.

Aux paragraphes 46 à 54 du rapport, le Secrétaire général fait référence aux violations des droits de l'homme commises pendant la période électorale et à d'autres commises dans l'est du pays par les groupes armés. Il y est également fait référence aux rapports sur les actes de violences sexuelles et les actes de viols collectifs commis en République démocratique du Congo entre 2010 et 2011.

Pour ce qui est des violations des droits de l'homme en général, le paragraphe 71 du rapport recommande que des dispositions soient prises pour que les coupables soient identifiés, poursuivis et punis conformément à la loi. Comme je l'ai dit tantôt, ce besoin de justice préoccupe au plus haut point le Gouvernement ainsi que les autorités de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), qui n'ont ménagé aucun effort pour déférer devant les instances judiciaires les agents électoraux des centres locaux de compilation des résultats qui se sont méconduits.

S'agissant des violences sexuelles, il nous revient de rappeler au Conseil que le contexte de guerre qui a prévalu en République démocratique du Congo pendant plusieurs années a entraîné avec lui des violences de toutes sortes et une nouvelle forme de criminalité dont les principales victimes sont les femmes et les jeunes filles. Dans la partie orientale du pays, qui aura été la plus affectée, les femmes sont devenues des cibles des hommes en uniforme et des inciviques.

À cet égard, toutes les institutions de la République, de l'exécutif aux cours et tribunaux, en passant par le Parlement, ont été mobilisées pour lutter contre ce fléau. La palme revient au Gouvernement, dont la politique dite de tolérance zéro a, dans ce domaine, fait des victimes, même parmi les officiers militaires les plus gradés de l'armée congolaise. Au point de vue législatif, il faut citer la loi du 20 juillet 2006, une loi révolutionnaire qui, comparativement à l'ancien Code pénal congolais, comporte des innovations dont les plus importantes sont les suivantes : le seuil de l'âge de la victime de violences sexuelles a été relevé de 14 à 18 ans. En d'autres termes, une fille de 18 ans est considérée comme mineure aujourd'hui, en ce sens que toute aventure sexuelle sur sa personne, avec ou sans son consentement, est réputée une infraction.

Une autre innovation de taille apportée dans cette loi est notamment le défaut de pertinence de la qualité officielle de l'auteur du crime. En clair, une autorité ne peut plus se prévaloir de son immunité pour se soustraire à la loi si elle commet une infraction de violence sexuelle.

Pour leur part, les cours et tribunaux ont innové en ce sens que les procès dans les endroits reculés des provinces de l'Est sont menés en chambres foraines. Les tribunaux se déplacent et se rapprochent davantage des justiciables pour permettre aux femmes violées d'obtenir justice. Les audiences y sont parfois menées à l'ombre des grands arbres et en plein air pour permettre au public d'y assister. Pour clore ce chapitre, le Gouvernement appuie le processus d'établissement de cinq cellules de soutien au Procureur, que la MONUSCO entend lancer pour venir en aide aux victimes de violences sexuelles en République démocratique du Congo.

Au moment où j'aborde la question de la réforme du système judiciaire congolais, il me plaît de rappeler que, dans sa détermination à mettre définitivement un terme à l'impunité des crimes graves commis sur le territoire de la République démocratique du Congo, et en exécution des recommandations pertinentes du rapport de l'ONU sur l'exercice d'inventaire en octobre 2010, le Gouvernement a pris l'initiative d'établir au sein du système judiciaire congolais des chambres spécialisées mixtes près de certaines cours d'appel de province, ayant compétence pour connaître

des violations graves des droits humains commises en République démocratique du Congo.

À cet effet, le Gouvernement a déposé au Parlement un projet de loi portant création d'une cour spécialisée mixte pour la répression de ces crimes. Ces chambres spécialisées mixtes auront le potentiel non seulement d'aider à mettre fin à l'impunité mais également d'améliorer l'accès des victimes à la justice et de renforcer, plus globalement, les capacités et la volonté du système judiciaire national congolais de poursuivre efficacement les crimes internationaux les plus graves.

Ainsi, bien qu'établies par le législateur congolais en vertu d'une loi nationale, les chambres spécialisées mixtes gagneraient en efficacité et en crédibilité si elles bénéficiaient d'un soutien ferme du Conseil de sécurité. Un tel soutien impliquerait que le Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, prenne une décision instituant à charge des États Membres une obligation de coopérer avec les chambres spécialisées mixtes, notamment sur le plan de l'arrestation et de la remise de suspects, ceci dans la mesure où l'absence de coopération et le déni de justice pourraient constituer une menace réelle à la paix et à la sécurité internationales.

La question de la lutte contre les groupes armés et la consolidation de la paix, pour le Congo, deviennent une priorité parmi les priorités. La menace incarnée par la rébellion de l'Armée de résistance du Seigneur est une réalité qui doit être affrontée avec l'assistance des pays de la région. Il est urgent d'intensifier les actions afin de protéger les populations civiles des exactions de la rébellion ougandaise de M. Joseph Kony et consorts. Nous estimons que les éléments sont objectivement réunis pour concrètement réduire de manière significative, voire annihiler, la capacité de nuisance de ce groupe armé qui sévit sur une superficie allant de la République centrafricaine au Tchad, au Soudan, à l'Ouganda et à mon pays. Cela est du domaine du possible et cela est une obligation pour concrétiser la paix.

En général, nous réaffirmons qu'en ce qui concerne la lutte contre les groupes armés, y compris les hors-la-loi congolais, des progrès notables ont indéniablement été accomplis sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge de cette sécurité par le Gouvernement. La normalisation des rapports avec les États voisins se poursuit. Des mesures d'éloignement des frontières d'éléments perturbateurs sont prises, même si nous voulons rappeler la position qui est la nôtre depuis février 2001, et qui est demeurée constante, à savoir que tout étranger en armes, quel qu'il soit, doit rentrer dans son pays d'origine.

Le temps est en effet venu de passer à une nouvelle phase, celle de la relance économique après plusieurs années de guerre. En ce domaine, comme dans tous les autres, comme le Ministre de la coopération internationale et régionale l'a si éloquemment plaidé devant le Conseil le 18 mai dernier :

> « aussi nécessaire qu'elle puisse être, toute assistance éventuelle de l'ONU, et singulièrement celle de la MONUSCO, [doit être] conçue et organisée d'une manière qui rende justice aux investissements consentis par la communauté internationale pour mettre fin à la crise de légitimité, relancer l'économie et reconstruire un État en République démocratique du Congo, bref d'une manière qui capitalise et consolide les résultats notables, quoique encore fragiles, obtenus dans ce sens ». (*S/PV.6539, p. 7*)

La République démocratique du Congo bénéficie déjà d'un plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, qui cible la province du Nord-Kivu, étendu aux districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé en province Orientale, la province du Maniema, le district de Nord-Tanganyika au Katanga, ainsi que les districts du Sud-Oubangui et de l'Équateur, dans la province de l'Équateur. À notre humble avis, les composantes « relance économique » et « réhabilitation et insertion sociales » de ces programmes de stabilisation et de reconstruction, plus particulièrement le plan de stabilisation et de reconstruction pour les zones sortant d'un conflit armé et le programme élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies, qui vise la consolidation et le développement des régions du nord et de l'ouest qui, quoique ne connaissant pas de conflits, font face aux conséquences de l'instabilité au nord et à l'est du pays, devraient être révisées et repensées.

Nous appelons la communauté internationale et les pays amis qui le désirent à venir chez nous, à y investir massivement et à participer au développement et au relèvement économique du pays. Les potentialités du Congo, la vivacité de sa population, permettent

d'envisager une coopération gagnante-gagnante. Certains pays l'ont déjà compris. Nous invitons les autres à nous suivre et à nous accompagner dans cette voie.

Le Président : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 50.